

INONDATIONS

Consignes à suivre si vous avez un puits artésien ou de surface

Les inondations posent un risque de contamination de l'eau des puits privés pouvant causer la gastro-entérite.

Pendant l'inondation

Pour prévenir les risques de maladies, la Direction de santé publique (DSPU) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais invite la population à suivre les consignes suivantes :

- ◆ Si votre terrain est inondé, **considérez l'eau de votre puits comme étant non potable.**
 - ◇ Si l'eau est d'apparence normale, la faire bouillir au moins 1 minute à gros bouillons avant de l'utiliser pour boire, préparer les aliments (incluant la préparation des biberons) et se brosser les dents. L'eau embouteillée est aussi une bonne option.
 - ◇ Si l'eau est trouble, si elle a une odeur inhabituelle, ou si vous soupçonnez une contamination chimique, ne pas la faire bouillir; utiliser l'eau embouteillée.



Tant que vous ne savez pas si l'eau de votre puits répond aux normes pour les contaminants microbiologiques, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute ou buvez de l'eau embouteillée.

Après l'inondation

- ◆ Attendez au minimum 10 jours après le retrait définitif des eaux de crue pour **désinfecter le puits.**
- ◆ Une semaine après la désinfection de votre puits, faites faire une **analyse des contaminants microbiologiques** de l'eau. Les résultats permettront de déterminer si l'eau est propre à la consommation.
 - ◇ Aucune bactérie fécale ne doit être détectée lors de l'analyse de l'eau du puits. Si ces bactéries sont présentes, vous devez continuer à faire bouillir l'eau du puits. Les étapes de désinfection et d'analyse devront alors être répétées.
- ◆ Par mesure de précaution, faites faire une **nouvelle analyse** de votre eau 4 semaines après le dernier traitement de désinfection de votre puits afin de s'assurer que l'eau est demeurée propre à la consommation.



Si vous soupçonnez une contamination chimique (hydrocarbures, pesticides, etc.), en plus de l'analyse des contaminants microbiologiques, l'analyse d'autres paramètres s'avère pertinente.

Pour en savoir plus sur la désinfection et l'analyse des puits, consulter le document « En cas d'inondation » sur le site Web d'Urgence Québec :

www.urgencequebec.gouv.qc.ca

En cas de symptômes potentiellement liés à la qualité de l'eau, appelez Info-Santé au 811 ou consultez un professionnel de santé.